

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, PONTUS Jacques, CHAMBOUVET Philippe, ROBIN Nathalie (arrive au point n° 07), BOULLY Stéphanie, BOZONNET Éric, COEURET Christelle, MARIN Alain, ROUDEIX Hélène, VALÉRIE Pierre, BUISSON Nicolas, DESMARIS Thierry, GUILLERMIN Cécile, VOLATIER Leslie et BERTILLOT Gisèle.

Excusée : COEURET Christelle sort au point n° 08 et revient au point n° 9.

M. le Maire ouvre la séance de ce neuvième Conseil Municipal de cette année 2021. Il procède à l'appel, vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Pierre VALÉRIE, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2) Approbation du Procès-Verbal (PV) de la séance du lundi 13 septembre 2021

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de Procès-Verbal (PV) de réunion du lundi 13 septembre 2021, qui leur a été préalablement transmis.

Aucune observation n'étant relevée, le PV du lundi 13 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 14
Contre : 3 (Leslie VOLATIER, Thierry DESMARIS et Cécile GUILLERMIN)
Abstention : 1 (Nicolas BUISSON)

////////////////////

3) Recensement de population 2022 – Création de 4 postes d'agents recenseurs (rapporteur : Hervé CLERC)

Dans le cadre du recensement communal qui aura lieu du 21 janvier au 20 février 2022, le Conseil Municipal doit délibérer pour créer 4 postes d'agents recenseurs et fixer leur rémunération.

Hervé CLERC est coordonnateur communal, assisté par le secrétariat de mairie.

Le Bureau municipal propose la rémunération suivante :

	2016	2022
		Proposition du Bureau Municipal
Par logement		
papier	1,05 €	1,50 €
internet		1,00 €
Par habitant		
papier	1,32 €	1,80 €
internet		1,30 €
Par adresse collective	1,05 €	
Déplacements	68,25 €	
Formations	42,00 €	50,00 €

Les formations des agents recenseurs auront lieu le 9 janvier 2021. Hervé CLERC précise que la collectivité va percevoir une dotation de l'Etat, d'un montant de 4 033,00 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de créer, 4 postes d'agents recenseurs du 21 janvier au 20 février 2022,
- de fixer leur rémunération comme suit :

Par logement	
papier	1,50 €
internet	1,00 €
Par habitant	
papier	1,80 €
internet	1,30 €
Par adresse collective	
Déplacements	
Formations	50,00 €

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

////////////////////

4) Modification des tarifs de location de la salle des fêtes (rapporteur : Guy DUPUIT)

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adoption de nouveaux tarifs pour la salle des fêtes, qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2022. Proposition faite par le Bureau Municipal d'augmenter ces tarifs de l'ordre de 5 %. Hervé CLERC précise que cette augmentation de 5 % s'explique par l'augmentation du prix des fluides.

M. le Maire souligne que les tarifs des autres services publics (cimetière notamment) ne sont pas révisés. La dernière révision tarifaire a eu lieu le 1^{er} janvier 2019 et n'a évolué depuis, compte tenu de la crise sanitaire. Une mise à plat sera effectuée prochainement concernant la gestion de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes de 5 % par rapport aux tarifs actuellement en vigueur.

Les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 et seront consultables au secrétariat de mairie et sur le site internet de la commune : www.mezariat.fr.

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 3 (Nicolas BUISSON, Leslie VOLATIER, Cécile GUILLERMIN)

////////////////////

5) Fixation d'un tarif pour la location du broyeur communal par les habitants (rapporteur : Jacques PONTIUS)

La commune a acquis en 2021 un broyeur à végétaux. Il est proposé de le mettre à disposition des habitants de la commune, qui en feraient la demande.

Pour cela, le Conseil municipal doit fixer le tarif de location qu'il compte appliquer pour toute location de matériel.

Un calendrier va être établi par les agents techniques. L'objectif est de mettre à disposition le broyeur sans perturber son utilisation par les agents communaux.

Proposition faite par les membres de la Commission Développement durable de fixer les tarifs comme suit :

- 30,00 € la première heure,
- 10,00 € la demi-heure supplémentaire, sachant que toute demi-heure commencée sera due

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition tarifaire faite par le Bureau Municipal portant la location du broyeur à végétaux.

Pour : 17
Contre : 1 (Thierry DESMARIS).
Abstention : 0

////////////////////

6) Fixation des frais de scolarité pour les enfants domiciliés hors de la commune (rapporteur : Guy DUPUIT)

Les maires des communes de Biziat, Saint-Julien-sur-Veyle-Sulignat, Chanoz Chatenay, Chaveyriat, Perrex, Vonnas et Mézériat se sont rencontrés pour évoquer le régime de la participation des communes aux frais de scolarité des enfants domiciliés dans une commune mais fréquentant, pour diverses raisons, une école dans une autre commune du secteur.

Il a donc été retenu que lors d'une dérogation, c'est le maire de la commune de résidence qui émet un avis (sous réserve des capacités d'accueil et de l'application de l'article L.212-8 du Code de l'éducation). En cas d'avis défavorable, la dérogation n'est pas accordée. Lors d'avis favorable, la dérogation sera accordée avec participation financière de la commune de résidence tout au long de la scolarisation de l'enfant, soit de la petite section au CM2 inclus. Les maires des communes concernées se sont entendus pour fixer à 300,00 €, le montant forfaitaire de la participation annuelle due à la commune d'accueil par la commune de résidence de l'élève.

Le Conseil Municipal doit donc approuver le montant de la participation financière due par la commune de résidence à la commune d'accueil, en cas de dérogation scolaire pour les communes mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant forfaitaire de la participation annuelle due à la commune de résidence par la commune d'accueil de l'élève (pour les communes de Biziat, Saint-Julien-sur-Veyle, Sulignat, Chanoz Chatenay, Chaveyriat, Perrex, Vonnas et Mézériat) à 300,00 €.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 1 (Leslie VOLATIER)

Arrivée de Nathalie ROBIN à 20h37.

////////////////////

7) Budget communal – Décision Modificative n° 3 (rapporteur : Hervé CLERC)

Afin de pouvoir se porter acquéreur de l'ancienne agence Crédit Agricole et réaliser des travaux d'eaux pluviales de la maison des associations, il convient de prévoir les crédits et d'adopter une décision modificative au budget communal exercice 2021.

■ Section Investissement

Dépenses	Montant (€)	Dépenses	Montant (€)
Dépenses imprévues (compte 020)	- 105 000,00	Bâtiment Crédit agricole (opération n° 437)	85 000,00
		Travaux eaux pluviales maison des associations	20 000,00

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la Décision Modificative n° 3 du budget communal 2021.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

////////////////////

8) Acquisition du bâtiment du Crédit agricole (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire a rencontré les représentants du Crédit agricole pour évoquer le projet d'acquisition à l'amiable de l'ancienne agence cadastrée E400 et E475 (d'une superficie de 200,00 m² dont 132,00 m² en rez-de-chaussée et 68,00 m² en sous-sol) sise 62 place du marché à Mézériat. Le prix de cession est proposé à 77 000,00 €.

M. le Maire précise qu'il souhaiterait y faire une « boutique partagée », dans laquelle plusieurs artisans se partageraient ce local pour y exercer leur activité.

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- se porter acquéreur de l'ancienne agence du Crédit agricole cadastrées E400 et E475 sise (d'une superficie de 200,00 m² dont 132,00 m² en rez-de-chaussée et 68,00 m² en sous-sol) sise 62 place du marché à Mézériat,
- d'approuver le prix d'acquisition à 77 000,00 €,
- de confier la rédaction de l'acte de cession à la SARL Guérin/Péroz/Dorange/Coeuret, notaires associés à Mézériat,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document consécutif à ce dossier.

Hervé CLERC, Adjoint aux finances, précise que seuls l'acquisition et les frais de notaire ont été budgétisés sur l'exercice 2021. Les travaux d'aménagement seront inscrits sur le prochain exercice budgétaire.

Le Maire rappelle que les représentants du Crédit Agricole ont proposé que le Distributeur Automatique de Billets (DAB) soit réinstallé moyennant une participation de la commune d'un montant de 17 950,00 € HT / an et dans le cadre d'une convention de 5 ans. Considérant le coût que cela représente pour la commune, les membres du Bureau municipal ne souhaitent pas donner une suite favorable à cette proposition.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 3 (Cécile GUILLERMIN, Thierry DESMARIS et Leslie VOLATIER).

////////////////////

9) Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
15/09/2021	marché	PANNEAU POCKET	Renouvellement abonnement	690,00
15/09/2021	marché	Julien MOULYS	Création et modification d'ouvertures bâtiment Maison des Associations	7 647,00

20/09/2021	marché	SAS GLASS CONSTRUCTION	Fourniture et pose porte d'entrée de l'ancienne école / Maison des Associations	3 200,00
22/09/2021	marché	AQUALTER	Branchement eau groupe scolaire	2 007,00
30/09/2021	marché	BATIMEX	Diagnostic amiante et de performance énergétique appartements école élémentaire	817,50
07/10/2021	marché	SOLEUS	Contrôle des équipements sportifs et récréatifs	260,00
18/10/2021	marché	SARL BARBET TP	Branchement eaux pluviales PARNASO chemin de la Sablière	713,65
20/10/2021	marché	CUNY	Réparation four cantine	621,98
20/10/2021	marché	Clinique Vétérinaire Dr Caroline BARBIER	Ovariectomie / chatte	77,82
20/10/2021	marché	Clinique Vétérinaire Dr Caroline BARBIER	Ovariectomie / chatte en cas de gestation	140,62
20/10/2021	bail	Guillaume MONTPEYROUX	Location studio (bâtiment école élémentaire)	loyer 150,00 € / trimestre
04/11/2021	marché	RESOLUE	3 passages de dératisation	900,00
04/11/2021	avenant bail	GIRAUD	Augmentation loyer (Maison Maillon) suite travaux (création d'une pièce supplémentaire)	Montant augmentation : 60,00 € / mois
04/11/2021	marché	GALLIN	Vérification ARI (Appareil Respiratoire Isolant) et vérification lot sauvetage	216,81
04/11/2021	marché	HYPER BURO	6 protèges écran	381,00
08/11/2021	marché	BCM Foudre	Vérification protection contre la foudre sur église	180,00
08/11/2021	marché	SARL BARBET TP	Branchement eaux pluviales nouveau restaurant	16 220,15

////////////////////

10) Commissions communales

Les comptes rendus de commissions ayant été transmis préalablement, chaque Vice-Président fait le point brièvement sur le travail de sa commission.

■ Commission Communication

Josiane MUZY, deuxième Adjointe, débute par un point sur le travail des membres de la commission pour l'élaboration du prochain Mézémag consacré aux associations. Elle a reçu beaucoup d'articles et la commission de demain soir permettra d'en faire le tri et la relecture. Elle informe les représentants des groupes politiques que les textes pour le bulletin devront lui être parvenus au plus tard le 10 décembre prochain.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY poursuit par le travail de la commission et annonce qu'elle a rendez-vous avec Sébastien LABRY de la CCV, le jeudi 18 novembre 2021 à 9h00 pour étudier les démarches de mise en place d'un conseil municipal « jeunes ».

Une réflexion est lancée sur la future dénomination du groupe scolaire. Des propositions de deux noms seront demandées à chaque école, le personnel périscolaire et les élus. Ces propositions seront ensuite soumises à un vote de la population et le nom retenu sera ensuite entériné par l'assemblée délibérante au cours de la séance du mois de mai 2022.

■ Commission Sécurité

Les conseillers municipaux prennent connaissance de leur rôle respectif établi dans les fiches de poste relatives au PCS (Plan Communal de Sauvegarde) élaborées par les membres de la Commission sécurité.

La deuxième Adjointe revient ensuite sur la participation, le jeudi 7 octobre dernier, de 7 personnes de Mézériat de plus de 65 ans, à l'initiative « Partage de la route seniors » organisée par le Pôle Sécurité Routière composé des services de l'État et du Département de l'Ain et en présence de Mme Marie GAUTIER-MELLERAY, déléguée interministérielle à la sécurité routière en visite sur le territoire. L'objectif de la journée était axé sur la prévention.

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, revient tout d'abord sur l'élaboration du calendrier des fêtes pour l'année 2022. Après une collecte des dates par mail faite par Cécile GUILLERMIN et à laquelle Christelle COLIN adresse ses remerciements, les quelques arbitrages nécessaires ont été effectués lors d'une réunion, le mardi 9 novembre. La quatrième Adjointe a ensuite adressé la proposition de calendrier aux représentants d'associations pour une dernière validation avant la fin de la semaine. Dès lors, le calendrier 2022 sera acté et les créneaux restants seront ouverts à la location des particuliers.

Christelle COLIN fait ensuite le point sur la mise en place des décorations de Noël et les festivités qui seront organisées sur la commune pour les fêtes de fin d'année. Elle en profite pour remercier Alain MARIN et Pierre VALÉRIE pour la restauration d'anciennes guirlandes, qui sont à présent prêtes à être posées. Un sapin a également été trouvé pour orner la place du marché. Elle termine en signalant que le Sou des écoles recherche une calèche pour sa manifestation du 11 décembre.

■ Commission Développement Durable

Jacques PONTIUS, cinquième Adjoint, fait le point sur la campagne de lutte contre le frelon asiatique. Aucun nid décelé à ce jour sur le territoire communal, contrairement à ce qui a été recensé dans le haut Bugey.

Il donne rendez-vous à tous le week-end prochain, pour le traditionnel marché de producteurs locaux. Le marchand de vins ne pourra pas être présent ce dimanche mais les conscrits tiendront un stand de vente de crêpes et de vin chaud.

■ Commission Travaux

Joël MONIER informe tout d'abord, les conseillers, du lancement de diverses consultations (changement de pneus du tracteur, élagage d'arbres, etc.). Le troisième Adjoint reviendra vers les élus en temps voulu. S'agissant du groupe scolaire, le gros œuvre s'achève, le charpentier va démarrer. La deuxième phase des travaux devrait être terminée le 23 novembre. Une visite du chantier est prévue à l'attention des élus, le samedi 11 décembre à 10h00.

■ Commission Finances

Hervé CLERC, premier Adjoint en charge des finances communales, fait brièvement un point sur la situation financière de la commune.

A ce jour, le montant des dépenses engagé sur l'année est de l'ordre de 700 000,00 €.

Du point de vue recettes, le Département a effectué un versement d'un montant de 30 736,00 € pour la première phase de travaux du groupe scolaire. La commune a également reçu la somme de 13 641,88 € au titre de l'école numérique programme 2020.

L'État a également attribué une subvention d'un montant de 250 000,00 € pour la seconde phase de travaux du groupe scolaire (restaurant scolaire et aménagements extérieurs), la notification devrait intervenir dans les prochains jours. Au total, la commune peut se réjouir d'un montant global de subventions de l'ordre de 1 100 000,00 € pour le groupe scolaire.

Le premier Adjoint propose que les membres de la commission Finances se réunissent autour du 15 décembre, l'exercice 2021 sera alors arrêté, ce qui permettra d'avoir une première vision du résultat d'exercice. La date du lundi 20 décembre 2021 est retenue.

■ Planning des prochaines réunions

Mardi 16 novembre 2021 – 19h00	Commission Communication
Lundi 22 novembre 2021 – 19h00	Commission Animation
Mercredi 24 novembre 2021 – 19h00	Commission Santé publique
Mercredi 24 novembre 2021 – 20h00	Commission Affaires scolaires
Lundi 20 décembre 2021 – 18h30	Commission Finances
Lundi 13 décembre 2021 – 20h00	Conseil Municipal

////////////////////

11) Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

M. le Maire rappelle que la dernière séance de conseil communautaire s'est tenue le lundi 25 octobre 2021 à Saint-André-d'Huiriat. Le compte rendu de séance est consultable sur <http://www.cc-laveyle.fr/l-institution/les-comptes-rendus>.

■ Commission aménagement du territoire et développement économique

Joel MONIER revient brièvement sur l'avancement du règlement du PLU intercommunal, c'est un travail d'autant complexe, puisqu'il s'agit d'harmoniser les règles sur les 18 communes. Au point de vue du calendrier, le PLUi devrait être opposable aux habitants en février 2023, après réalisation des différentes étapes de concertation (réunion des personnes publiques associées, enquête publique, etc.).

■ Commission eau et assainissement

Les rapports 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif ayant été transmis lors de l'envoi de la convocation de ce présent conseil municipal, Hervé CLERC en relève les éléments principaux, notamment financiers. Après présentation de ces deux rapports, l'assemblée délibérante en prend acte. Les rapports sont consultables au siège de la Communauté de Communes de la Veyle et au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture.

////////////////////

12) Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nathalie ROBIN, Conseillère déléguée en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS, rend compte des différents points abordés lors du dernier Conseil d'administration en date du 15 septembre 2021.

Mme TISSERAND est venue présenter un projet d'accompagnement et de soutien en faveur des familles monoparentales - projet que les membres du conseil d'administration vont suivre de près.

La séance a été consacrée également à la présentation des nouveaux agents : présentation de Florence MEISNER, animatrice à la résidence des orchidées et également en charge de l'encadrement des enfants pendant la pause méridienne et d'Émilie JOACHY, agent administratif à l'accueil de la mairie et qui s'occupera également de la gestion de la résidence. Un pot « surprise » a été organisé pour le départ de Jacqueline FORT et la remercier pour tout le travail accompli au sein de la résidence.

Autres points abordés : organisation d'un « café papoté » tous les mercredis après-midi, l'élaboration du projet d'animation 2022, l'organisation de la campagne de rappel de la 3^{ème} dose et la constitution du comité de vie sociale, l'attribution des « bons transport » qui concernent une vingtaine de bénéficiaires sur la commune.

Nathalie ROBIN rend compte également d'une réunion, qui s'est tenue en visio et portant sur un retour de la crise sanitaire dans les résidences autonomie du département de l'Ain. Seuls 4 décès ont été recensés dans les résidences autonomie, contrairement aux EHPAD qui ont été plus grandement touchés. Une rencontre va avoir lieu également avec les services départementaux de la Direction de la Solidarité pour présenter leur nouvelle organisation.

Prochaines réunions : le jeudi 18 novembre à 20h00 pour organisation du repas ou des colis et le mercredi 8 décembre à 20h00, pour la prochaine séance du conseil d'administration.

La Vice-Présidente termine en faisant part de l'organisation par l'ADMR et le CCAS de Neuville-les-Dames, le samedi 20 novembre de 10h00 à 12h00 à Neuville-les-Dames, d'un colloque sur les aidants familiaux avec notamment l'intervention de Delphine MONTESSUIT, responsable de la plateforme d'accompagnement et de répit aux aidants « Réseau Lucioles ». L'information a été relayée sur Panneau Pocket.

Nathalie ROBIN ayant clos son intervention, M. le Maire et Josiane MUZY reprennent la parole pour rendre compte respectivement du déroulement de l'assemblée générale de l'Harmonie et de celle du Sou des écoles.

■ Assemblée générale de l'Harmonie

L'école de musique est en perte d'effectifs, bien qu'une relance ait été toutefois constatée dernièrement. Au niveau financier, l'école de musique enregistre un résultat de 5 732,00 €, celui de l'association de 1 384,00 €, soit un résultat annuel global de l'ordre de 7 117,00 €.

■ Assemblée générale du Sou des écoles

L'assemblée a eu lieu 8 octobre dernier. Peu de parents présents à la réunion hormis les membres du bureau mais il convient de reconnaître leur mobilisation lors de l'organisation de manifestations. La deuxième Adjointe recense les différentes activités et manifestations prévues au cours de l'année scolaires (vente de boudin, tartes, chocolats, participation aux sorties scolaires à hauteur de 20,00 € / élève, remise de calculatrices aux élèves de CM2 partant pour le collège, etc.).

Le rapport financier est positif, avec un bénéfice qui s'élève à 2 511 €.

S'agissant du restaurant scolaire, celui-ci fonctionne bien. 19 000 repas servis sur les 36 semaines d'école.

Les membres de l'association et le personnel communal sont très attachés à la qualité des produits et participent aux réunions de la CCV organisées dans le cadre du PAT (Plan Alimentaire Territorial).

S'agissant des tarifs, pas d'augmentation du ticket pour l'année scolaire, il reste à 3,00 € pour les élèves fréquentant le restaurant scolaire de manière régulière et 3,80 € pour les présents exceptionnels.

■ Comité du Syndicat Veyle Vivante

Joël MONIER rend compte du déroulement du dernier comité en date du 08 novembre 2021.

Un des points principaux abordés est la problématique des vannages et des propriétaires de moulins, qui sont également propriétaires du droit d'eau, le Syndicat ne pouvant intervenir sur le domaine privé, sans autorisation du propriétaire.

////////////////////

13) Questions et informations diverses

→ Leslie VOLATIER souhaiterait avoir des informations sur la vente aux enchères du tènement de la Bresse, qui s'est tenue le mardi 19 octobre dernier.

Guy DUPUIT était présent en qualité de mandataire de la CCV. Celle-ci a budgétisé un montant de 60 000,00 € pour faire une première étude de réhabilitation du site.

L'EPCI ne souhaitant pas se porter acquéreur de la partie industrielle, il était intéressé par deux terrains agricoles, un de 7 hectares et un autre d'un hectare. Ces terrains seraient opportuns pour réaliser une opération de lutte contre les inondations (notamment de l'Irlande) dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Résultat de la vente aux enchères, aucune enchère n'a été faite sur le tènement hormis sur les terrains agricoles. L'enchère a été remportée par un marchand de biens pour le terrain de 7

hectares et par un GAEC pour le terrain d'un hectare. La CCV a toutefois décidé de préempter par l'intermédiaire de la SAFER, pour se porter acquéreur du plus grand terrain. Quant à la friche industrielle, en cas d'absence d'acquéreur, le bien devient la propriété de l'Etat qui se rapprochera des collectivités. Une étude de réhabilitation va être lancée par la CCV en 2022 pour appréhender le devenir du site.

Guy DUPUIT rappelle par ailleurs qu'une visite des locaux communaux est prévue le samedi 18 décembre à 9h00, afin d'engager une réflexion sur les lieux d'accueil des associations avec la transformation de la maison des associations.

Les élus prennent également connaissance de la nécessité de remplacer prochainement le véhicule du CPINI, l'actuel devenant obsolète.

Dernière information donnée par M. le Maire, l'assemblée générale de la CCV se tiendra le jeudi 2 décembre à 18h30 à la salle des fêtes de Vonnas.

- Thierry DESMARIS signale qu'un conducteur en voiture sans permis qu'il aurait identifié perturberait la circulation sur le territoire communal, et notamment les enfants en vélo. Guy DUPUIT a eu connaissance et prendra les mesures nécessaires.

////////////////////

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ou information n'étant posée ou donnée, M. le Maire lève la séance à 22h32.

La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 10 janvier 2022 à 20h00.